DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT **DE CARCASSONNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023.22 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Domaine et patrimoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL** MUNICIPAL

Sous matière : Aliénations

> Séance du Conseil Municipal du Lundi 23 janvier 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET: CESSION DU POLE SANTE ANDREOSSY AU PROFIT DE LA SCI COSMO CASTEL

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Jacqueline RATABOUIL, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, MONDRAGON, Adrien ROUZAUD,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE **Procurations:**

CONVOCATION CONSEIL EN DATE

Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES Donne procuration à Jacqueline RATABOUIL,

DU: 17 JANVIER

Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,

2023

Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

AFFICHAGE EN DATE DU: 17 JANVIER 2023

Brigitte BATIGNE Donne procuration à Hélène GIRAL, Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Régine SURRE Donne procuration à Bernard GRIMAUD, Michel RATABOUIL Donne procuration à Sabine CHABERT, Javier DE LA CASA Donne procuration à Bruno PERLES,

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 3 1 JAN. 2023 Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne GUILHEM, Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,

Absents excusés:

Delphine SANTINI, Martine LACOMBE,

Secrétaire: Madame Chantal BARTHES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n°2022-264 du 1er décembre 2022, approuvant la cession des locaux situés sur la parcelle cadastrée section AH n°1670 «40 rue du Général Rollet », au profit SCI COSMO CASTEL, représentée par Monsieur Grégoire de Saint Martin, en vue d'y exercer une activité d'ophtalmologie.

Par délibération n°2022-264 du 1er décembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé le principe de vente de ces locaux, au prix de 80 000.00 Euros.

Suite au relevé du géomètre, la parcelle cadastrée section AH n°1670 a été divisée en trois volumes.

La parcelle est divisée en trois lots :

- ➤ Le premier volume (n°1) d'une surface de 51.40 m² correspondant au local conservé par
- ➤ Le deuxième volume (n°2) d'une surface de 163.40 m² correspondant aux locaux, objet de la cession.
- ➤ Le troisième volume découpé en deux volumes (n°3-1 et 3-2) d'une surface respective de 30.40 m² et 214.80 m², correspondant à des locaux conservés par la Ville.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder à la vente du volume n°2, conformément à l'état descriptif de division en volume annexé à la présente, au prix de 80 000.00 Euros.

Vu l'avis du service France Domaine n°2022-11076-44029 en date du 28 juin 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 18 janvier 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'état descriptif de division en volume annexé à la présente,

APPROUVE la vente du volume n°2 de la parcelle cadastrée section AH n°1670 au profit SCI COSMO CASTEL, représentée par Monsieur Grégoire de Saint Martin, pour un montant de 80 000 Euros net.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération, notamment l'acte authentique de vente devant notaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 23 janvier 2023

L∕e Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 3 1 JAN, 2023 Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le : 2 7 JAN, 2023 Par publication le

Par délégation, Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID: 011-211100763-20230123-DB202322-DE